

2016-09-12

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi le 12 septembre deux mille seize à dix neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Sylvie Jeannotte, Julie Fontaine, Hélène Campbell, Marianne Cardinal et monsieur Jean Asnong.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.

OUVERTURE : 19h35

2016-266

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté et que le point : Affaires nouvelles reste ouvert.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 12 septembre 2016
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Adoption du procès verbal du 1er août 2016
6. Suivi du procès verbal du 1er août 2016
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

8. ADMINISTRATION

- A) Adoption du règlement #10-0716 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus
- B) Adoption du règlement #11-0716 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés
- C) Avis de motion / règlement 14-0816 en matière de contrôle et suivi budgétaires
- D) Dépôt lettre de démission / Pascale Rochette / élection partielle
- E) Permanence: Pascale Massé
- F) Majoration Employés / année 2016
- G) Mandat: Nathalie Martin / photos site WEB

9. VOIRIE/COURS D'EAU

- A) invitation AO / entrepreneurs / déneigement et déglçage des chemins municipaux
- B) Autorisation de paiement: traçage de ligne / rang St-Henri
- C) Autorisation de paiement: 1er décompte/ travaux chemin du Moulin

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- A) Demande CPTAQ / TransCanada Pipelines / Prolongement Saint-Sébastien
- B) Demande CPTAQ / Robert Pelletier Northwood

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- A) Paiement facture / sorties /29-6 et 5-7-2016
- B) Paiement facture / sorties /25-7 au 22-8-2016
- C) Paiement factures: 3 rencontres du directeur (REPORTÉ)
- D) Remerciement/ service incendies lors du 6 août 2016

12. LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE

- A) Gala AFEAS
- B) Lettre et appui / réso / Projet aînés explorateurs

13. HYGIÈNE DU MILIEU

- A) Autorisation des travaux / installation septique
- B) Invitation AO / collecte des matières résiduelles
- C) Invitation AO / collecte des matières recyclables

14. FINANCES ET IMMOBILISATION

- A) Remboursement / arbres ou arbustes
- B) MRC: Financement règlement d'emprunt

- 15. BÂTIMENT / HÔTEL DE VILLE
- 16. CORRESPONDANCE
- 17. RAPPORT DES INSPECTEUR / POUR INFO AUX MEMBRES DU CONSEIL
- 18. APPROBATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER / DG
- 19. APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / AOÛT 2016
- 20. ADOPTION DES COMPTES / AOÛT 2016
- 21. AFFAIRES NOUVELLES
- 22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS / 30 MINUTES
- 23. LEVÉE DE LA SÉANCE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Durée 10 minutes

Début : 19h37

Fin : 19h40

- Déneigement / chemin Larochelle

**2016-267 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 1ER AOÛT 2016**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Julie Fontaine**,

Et résolu unanimement :

Que le procès verbal de la séance ordinaire du 1er août 2016 soit adopté

tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais. Avec ajout de la dissidence de la conseillère Hélène Campbell à la résolution 2016-240.

ADOPTÉ

SUIVI DES PROCÈS VERBAUX

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi du procès verbal du 1er août 2016.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

- Entente intermunicipale / Entraide des services incendie

ADMINISTRATION

**2016-268 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-0114 /
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS / # 10-0716**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu unanimement:

Que le règlement portant le # 10-0716 modifiant le règlement 01-0114 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus (es) soit adopté et que le libellé du règlement est dans le livre des règlements.

ADOPTÉ

**2016-269 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-112012 /
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS / # 11-0716**

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu unanimement:

Que le règlement portant le # 11-0716 modifiant le règlement 04-112012 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés (ées) soit adopté et que le libellé du règlement est dans le livre des règlements.

ADOPTÉ

2016-270 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT 14-0816 EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Avis de motion est donné par **Jean Asnong** qu'il ou en son absence un autre membre du conseil présentera à une séance ultérieure un règlement en matière de contrôle et suivi budgétaires à la directrice générale.

2016-271 DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION / CONSEILLÈRE PASCALE ROCHETTE /POSTE # 6

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de démission de la conseillère Pascale Rochette au poste # 6 en date du 9 août 2016 au bureau de la directrice générale et lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016;

Il est proposé **Julie Fontaine**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu unanimement:

D'accepter la démission en date du 9 août 2016 de Mme Pascale Rochette, conseillère au poste #6 et d'en aviser le MAMOT qu'il y a avis de vacance et de procéder à une élection partielle (article 339) de la Loi sur les Élections et référendums.

Que le ministre des Affaires municipales, des Régions et Occupation du Territoire autorise la tenue du jour de scrutin au 6 novembre 2016 de ladite municipalité.

ADOPTÉ

2016-272 PERMANENCE: PASCALE MASSÉ

CONSIDÉRANT l'engagement de Mme Pascale Massé (résol. 2016-030) avec une probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT la période de probation complétée avec les attentes accomplies;

CONSIDÉRANT le besoin à court et long terme d'un soutien administratif au sein de l'organisation municipale;

Il est proposé **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Julie Fontaine**,
Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal donne la permanence à Mme Pascale Massé en tant que soutien administratif au sein de la municipalité de Pike River et qu'une évaluation salariale sera établie en janvier 2017 avec conditions de travail et horaire.

Que le montant salarial pour l'année 2016 soit pris aux comptes budgétaires suivants:

02-130-00-142: 4 000\$; 02-140-00-141: 3 700\$; 02-140-00-670: 1 300\$; 02-110-00-310: 1 500\$; 02-110-00-412: 1 500\$
02-130-00-310; 500\$ et 02-110-00-416: 2 305\$.

ADOPTÉ

2016-273 MAJORATION EMPLOYÉ / ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que la majoration des salaires et ou tarif à l'heure pour les employés serait le même que celle de la MRC Brome Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le taux pour l'année 2016 est de 1.2 % (nov.2015) 1.3% (juillet 2016);

Il est proposé **Jean Asnong**,
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,
Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal accorde une majoration de 1.3% pour l'année 2016 aux employés (Gérard Simard et Jeannette Lagüe) et ceci rétroactif au 1er janvier 2016.

ADOPTÉ

*Le maire Martin Bellefroid se retire et ne prends pas part à la discussion en déclarant un intérêt.
M. Jean Asnong préside.*

2016-274 MANDAT NATHALIE MARTIN / PHOTOS SITE WEB

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Nathalie Martin photographe (résol. 2016-235) au montant de 3 120\$ + taxes pour une série de 60 photos soit: 40 photos aux pages d'accueil pour les 4 saisons et de 20 photos pour fonds d'écran pour thème varié;

CONSIDÉRANT que les fonds seront pris au poste budgétaire 02-701-01-520 (Entretien Édifice);

Il est proposé **Julie Fontaine**,
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,
Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal autorise le transfert budgétaire et la dépense pour le mandat à Mme Nathalie Martin, photographe pour la suite de son mandat de prises de photos pour le site WEB.

ADOPTÉ

Le maire Martin Bellefroid reprends son siège à la table du conseil et agit à titre de président de l'assemblée.

VOIRIE / COURS D'EAU

2016-275 INVITATION / APPEL DE PROPOSITION / DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE CHEMINS MUNICIPAUX 2016-2017

CONSIDÉRANT que le contrat pour le déneigement et le déglacage de nos chemins municipaux doit être renouvelé et ceci pour la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT que selon la loi (article 936 du Code municipal du Québec), les appels d'offre de moins de 100 000\$, la municipalité et ceci par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs et selon la liste fournie par la directrice générale et ceci avec le choix des membres du conseil;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu unanimement :

D'inviter les entrepreneurs selon la liste fournie par la directrice générale et le choix du conseil municipal à nous soumettre un appel de proposition pour le déneigement et le déglacage des chemins municipaux pour une année soit 2016-2017.

Réception des documents au plus tard le 19 octobre 2016 à 12h00.

Ouverture des soumissions 19 octobre 2016 à 12h05.

Le choix du soumissionnaire sera pris en considération lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

ADOPTÉ

2016-276 AUTORISATION DE PAIEMENT / TRACAGE DE LIGNE / RANG ST-HENRI

CONSIDÉRANT des travaux de lignage sur le rang St-Henri Nord au Sud;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture montant de **662.93\$** de la part de la Municipalité de Stanbridge Station avec preuve de la facture originale;

CONSIDÉRANT le partage des frais selon le nombre de km partagé;

Il est proposé **Jean Asnong**,
Appuyé par **Julie Fontaine**,
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture au montant de **662.93\$** pour le traçage de ligne sur le rang St-Henri Nord au Sud auprès de la Municipalité de Stanbridge Station.

ADOPTÉ

2016-277 AUTORISATION DE PAIEMENT / 1ER DÉCOMPTE / TRAVAUX CHEMIN DU MOULIN

CONSIDÉRANT l'exécution des travaux de voirie sur le chemin du Moulin par la firme EUROVIA;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetrattech d'autoriser le 1er décompte;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture montant de **130 226.52\$** + taxes;

Il est proposé **Jean Asnong**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal autorise le paiement au montant de **130 226.52\$** + taxes à EUROVIA

et ceci sous la recommandation de la firme Tetrattech pour les travaux de voirie sur le chemin du Moulin.

ADOPTÉ

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2016-278 DEMANDE CPTAQ / TRANSCANADA PIPELINES/ PROLONGEMENT SAINT-SÉBASTIEN

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par UDA au nom de TransCanada Pipeline;

CONSIDÉRANT que le projet doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que le lieu visé par la demande se situe dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que la demande vise à obtenir une autorisation pour l'installation d'une conduite supplémentaire au côté de la conduite existante, et ce, entre les limites municipales de Saint-Sébastien et le rang Molleur;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère que c'est plutôt un réservoir qu'une conduite supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la demande impose des contraintes supplémentaires aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT une demande d'information auprès de l'ONÉ et du MDDELLC pour éclaircissement;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de la municipalité de Pike River n'est pas en mesure d'appuyer ou de refuser la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par UDA, au nom de TransCanada Pipelines tel que déposée en raisons de ses inquiétudes.

ADOPTÉ

2016-279 DEMANDE CPTAQ / DOSSIER ROBERT PELLETIER NORTHWOOD

ATTENDU que **GESTION ROBERT PELLETIER INC.** désire déposer, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, une demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture, sur le lot **5 452 362** au Cadastre du Québec, d'une superficie de 20, 800 mètres carrés ;

ATTENDU que conformément à la Loi, la Municipalité doit fournir à la CPTAQ, une recommandation devant être motivée en tenant compte des critères de l'article 62 de la Loi et des dispositions du règlement de zonage ;

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du projet soumis ;

ATTENDU que M. Pelletier utilise le lot visé depuis 1997 à des fins de recyclage de résidus du bois dont l'achat et la vente de sciure et de copeaux de bois ;

ATTENDU qu'une partie de ce lot bénéficie de droits acquis de nature commerciale et industrielle, en vertu de la Loi de la protection du territoire et des activités agricoles, sur une superficie de 5 000 mètres carrés ;

ATTENDU que le résidu du lot bénéficie aussi d'une autorisation sous conditions de la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture au dossier numéro 365 386 de ses archives, sur une superficie de 15 373,6 mètres carrés pour l'entreposage de remorques ;

ATTENDU que M. Pelletier désire ajouter un atelier de fabrication de granules de bois afin de diversifier ses activités ;

ATTENDU que M. Pelletier souhaite par le biais de sa fiducie familiale pouvoir transférer éventuellement son entreprise sans autre autorisation de la CPTAQ ;

ATTENDU que l'on retrouve sur les lieux l'approvisionnement nécessaire aux activités de fabrication de granules de bois ;

ATTENDU qu'on y retrouve aussi toutes les infrastructures reliés à l'approvisionnement, à la vente et à la distribution de résidus de bois ;

ATTENDU que ce projet est complémentaire aux activités déjà existantes ;

ATTENDU que l'entrepôt situé dans l'aire de droits acquis sert à l'entreposage de sciure et de copeaux de bois depuis 1997 ;

ATTENDU que ledit entrepôt fait actuellement l'objet d'un agrandissement afin d'y entreposer des remorques pour la saison d'hiver ;

ATTENDU que l'atelier de fabrication de granules de bois doit être situé dans un bâtiment distinct du bâtiment d'entreposage pour des raisons de sécurité incendie ;

ATTENDU qu'à cette fin, M. Pelletier prévoit implanter cet atelier dans la partie avant du lot visé ;

ATTENDU que cette parcelle est enclavée entre deux chemins d'accès, un chemin public, l'entrepôt existant et l'aire de droits acquis ;

ATTENDU que ladite parcelle est ceinturée d'une clôture d'arbres ;

ATTENDU que le lot visé est situé dans la zone CA-1 où les industries de classe B sont autorisées ;

ATTENDU que le lot visé est le seul espace disponible pour l'implantation de l'atelier de fabrication de granules de bois sur notre territoire ;

ATTENDU que l'ensemble du projet est conforme à notre réglementation.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de **Jean Asnong**,
appuyée par **Julie Fontaine**,

Il est unanimement résolu par les membres de ce conseil :

Que la Municipalité de Pike River appuie et recommande à la CPTAQ d'autoriser :

- l'aliénation du lot 5 452 362 du Cadastre du Québec, d'une superficie totale de 15 800 mètres carrés, tel qu'il appert de la parcelle A-2 apparaissant au plan-photo préparé par Guylaine Dion, ingénieure, le 4 juillet 2016, sous le feuillet S-2, soumis à la demande à l'annexe 9 ;
- l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture du lot 5 452 362 d'une superficie totale de 20 800 mètres carrés, tel qu'il appert des parcelles A-1, A-2 et A-3 apparaissant au plan-photo préparé par Guylaine Dion, ingénieure, le 4 juillet 2016, sous le feuillet S-2, soumis à la demande à l'annexe 9.

Pour les motifs suivants :

- Le potentiel et les possibilités agricoles du lot visé sont déjà considérablement réduits compte tenu :
 - de l'entreprise de recyclage de résidus de bois déjà en place
 - de l'autorisation déjà accordée par la Commission
 - de l'état d'enclavement de la parcelle visée pour l'implantation de l'atelier de fabrication ;
- Le projet soumis n'augmentera pas les contraintes sur les activités agricoles environnantes, n'étant pas considéré comme un immeuble protégé au sens de notre réglementation ;
- Il n'existe aucun autre endroit de moindre impact pour la réalisation du projet qui vise essentiellement l'ajout d'un usage complémentaire à un usage commercial et industriel déjà en place ;
- L'homogénéité du secteur ne sera pas affectée puisqu'il s'agit d'insérer l'atelier de fabrication à même un terrain déjà utilisé pour le recyclage de résidus de bois et apprivoisé par le milieu.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2016-280 PAIEMENT FACTURE : SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER / SORTIES 29 JUIN et 5 JUILLET 2016

ATTENDU la réception de la facture # CRF1600045 de la municipalité de Saint-Armand au montant de **942.46\$** pour les sorties du 29 juin et 5 juillet 2016 du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF1600045 au montant total de **942.46\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour les sorties du 29 juin et 5 juillet 2016 du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River.

ADOPTÉ

2016-281 PAIEMENT FACTURE : SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER / SORTIES 25 JUILLET AU 22 AOÛT 2016

ATTENDU la réception de la facture # CRF1600052 de la municipalité de Saint-Armand au montant de **2 783.05\$** pour les sorties du 25 juillet au 22 août 2016 du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Julie Fontaine**,

Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF1600052 au montant total de **2 783.05\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour les sorties du 25 juillet au 22 août 2016 du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River.

ADOPTÉ

2016-282 REMERCIEMENT / JOURNÉE MIKINAK 6 AOÛT 2016

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal de Pike River remercie l'équipe du service des incendies de Saint-Armand/Pike River pour leur aide, collaboration et disponibilité lors de l'évènement Mikinak le 6 août 2016.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE

2016-283 GALA AFEAS / 22 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Marianne Cardinal à titre de femme d'influence 2016 par l'organisme de l'AFEAS de Pike River;

CONSIDÉRANT que lors du GALA le 22 octobre 2016, Mme Marianne Cardinal est nommée;

CONSIDÉRANT des frais de 65\$;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte,**

Appuyé par **Julie Fontaine**

Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal félicite Marianne Cardinal et autorise le conseiller Jean Asnong et la conseillère Hélène Campbell à assister au GALA et de défrayer le coût de 2 billets soit celui du conseiller Jean Asnong ainsi que celui du conjoint de Marianne Cardinal pour un total de 130\$.
Dépense prise au compte 02-110-00-310.

ADOPTÉ

2016-284 MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS(MADA) CONCERTÉE POUR LA RÉGION DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que les populations des 7 municipalités entourant la ville de Bedford ont en grande partie une population de moins de 1000 habitants;

CONSIDÉRANT que la population des 8 municipalités, incluant la ville centre de Bedford, comprend une proportion de personnes âgées plus haut que la moyenne québécoise;

CONSIDÉRANT que les 8 municipalités composant la région de Bedford constituent une communauté naturelle d'appartenance;

CONSIDÉRANT que les services et infrastructures existantes sont concentrées à la ville centre de Bedford;

CONSIDÉRANT que les plans d'action MADA des différentes municipalités viennent à échéance à la fin 2016;

CONSIDÉRANT que des démarches de mise à jour MADA séparées créeraient des doublons pour les intervenants concernées et seraient logiquement impossibles;

CONSIDÉRANT qu'un comité de suivi avec représentation des 8 municipalités concernées existe et collabore déjà pour des activités de consultation MADA;

Il est proposé par **Hélène Campbell et appuyé par Sylvie Jeannotte;**

- que la municipalité de Pike River s'allie formellement à la démarche de mise à jour concertée dans le but de mieux servir sa population vieillissante.

Il est proposé par **Hélène Campbell et appuyé par Sylvie Jeannotte;**

- que la municipalité de Pike River entérine formellement son statut de Municipalité amie des aînés reconnu par le Secrétariat aux aînés et collabore à la suite des démarches.

ADOPTÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

2016-285 AUTORISATION ENTREPRENEUR /NOUVELLE INSTALLATION SEPTIQUE

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire auprès de la MRC Brome Missisquoi pour une aide financière avec le Programme RénoRégion pour une nouvelle installation septique;

CONSIDÉRANT son admissibilité accordée mais conditionnel à ses déclarations fédérales à jour;

CONSIDÉRANT qu'il est soumis par la MRC un certificat d'admissibilité et ceci avant le début des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il est essentielle avant d'entreprendre les travaux d'avoir tous les autorisations requises;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur en ai informé;

Il est proposé par **Julie Fontaine,**

Appuyé par **Hélène Campbell,**

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorisera l'entrepreneur Excavation Giroux à exécuter les travaux mais avec toutes les autorisations requises pour la bonne démarche de la municipalité ainsi que celle du propriétaire.

ADOPTÉ

2016-286 INVITATION / APPEL DE PROPOSITION / COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
ANNÉES 2017 ET 2018

CONSIDÉRANT que le contrat pour la collecte des matières résiduelles (ordures) doit être renouvelé et ceci pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT que selon la loi (article 936 du Code municipal du Québec), les appels d'offre de moins de 100 000\$, la municipalité et ceci par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs et selon la liste fournie par la directrice générale et ceci avec le choix des membres du conseil;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,
Et résolu unanimement :

D'inviter les entrepreneurs selon la liste fournie par la directrice générale et le choix du conseil municipal à nous soumettre un appel de proposition pour la collecte des matières résiduelles (ordures) pour les années 2017 et 2018.

Réception des documents au plus tard le 19 octobre 2016 à 12h00.

Ouverture des soumissions 19 octobre 2016 à 12h10.

Le choix du soumissionnaire sera pris en considération lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

ADOPTÉ

2016-287 INVITATION / APPEL DE PROPOSITION / COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES
ANNÉES 2017 ET 2018

CONSIDÉRANT que le contrat pour la collecte des matières secondaires (recyclage) doit être renouvelé et ceci pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT que selon la loi (article 936 du Code municipal du Québec), les appels d'offre de moins de 100 000\$, la municipalité et ceci par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs et selon la liste fournie par la directrice générale et ceci avec le choix des membres du conseil;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,
Et résolu unanimement :

D'inviter les entrepreneurs selon la liste fournie par la directrice générale et le choix du conseil municipal à nous soumettre un appel de proposition pour la collecte des matières secondaires (recyclage) pour les années 2017 et 2018.

Réception des documents au plus tard le 19 octobre 2016 à 12h00.

Ouverture des soumissions 19 octobre 2016 à 12h15.

Le choix du soumissionnaire sera pris en considération lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

ADOPTÉ

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2016-288 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT / ACHAT ARBRES OU ARBUSTES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a proposé à ses citoyens de faire l'achat d'arbustes ou d'arbres et qu'avec preuve d'achat (facture) un remboursement leur sera accordé de 25\$ par propriété;

CONSIDÉRANT la réception de factures de:

- Sylvie Chalifoux / 633 route 202
- Marc Langlois / terrain rang des Duquette

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
appuyé par **Julie Fontaine**,
et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque de 25\$ à chacun des propriétaires ci-haut listés.

ADOPTÉ

2016-289 MRC: FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT l'échéance de l'emprunt à long terme au nom de la MRC Brome Missisquoi pour le financement # 04-0310 / agrandissement de l'édifice;

CONSIDÉRANT le montant de notre dette à 21 384.97\$;

CONSIDÉRANT 2 option de financement:

Option 1: Paiement complet du solde

Option 2: Refinancement de la dette pour un terme de 5 ans

Il est proposé par **Jean Asnong**,

appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

et résolu unanimement;

Que le conseil municipal choisis l'option 2 pour le refinancement de l'emprunt à long terme auprès de la MRC Brome Missisquoi.

ADOPTÉ

BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

Rien à signaler

CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois d'août 2016.

RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M.Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

La conseillère Sylvie Jeannotte ne prends pas part à la discussion et se retire déclarant un intérêt.

2016-290 APPROBATION DE PAIEMENT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sonia Côté (rémunération/ août 2016)	3 412.24\$
Sonia Côté (km août 2016)	77.55\$
Desjardins (RRS) août 2016	306.00\$
Desjardins (Ass coll) sept 2016	319.73\$

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Julie Fontaine**,

Et résolu unanimement:

D'approuver les dépenses ci-hauts énumérées.

ADOPTÉ

La conseillère Sylvie Jeannotte reprends son siège et prends part au discussion.

2016-291 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AOÛT 2016

Martin Bellefroid, maire	711.94\$
Sylvie Jeannotte, poste # 1	241.11\$
Jean Asnong, poste # 2	241.11\$
Julie Fontaine, poste # 3	241.11\$
Hélène Campbell, poste #4	241.11\$
Marianne Cardinal, poste # 5	241.11\$
CARRA (juillet 2016)	407.83\$
AXION (internet, tel, fax) août 2016	185.48\$
AXION (internet pompier)	68.93\$
Bell I pad /juillet-août-sept)	11.50\$
Revenu Canada (DAS mai 2016)	991.26\$
Revenu Québec (DAS mai 2016)	1 471.09\$
Hydro-Québec (luminaires juillet 2016)	308.89\$
Hydro-Québec (luminaires aout 2016)	308.89\$
Hydro-Québec (HV: 5-7 au 30-8-2016)	276.22\$
Hydro-Québec (loisirs) 5-7 au 30-8-2016	135.23\$
Visa Desjardins (essence voirie)	222.50\$
Visa Desjardins (timbres)	61.87\$
TOTAL :	<u>7 606.59\$</u>

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,
Et résolu unanimement:

Que les dépenses incompressibles du mois d'août 2016 soient approuvées.

ADOPTÉ

2016-292 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2016

Employés municipaux	3 639.22\$
André Paris (2è coupe) fauchage	1 563.66\$
COOP	234.21\$
DAMSEN	188.70\$
Garage Paul Messier	288.35\$
GESTIM (24-7 au 27-8-2016)	1 164.70\$
Les Sables Surprenant	25.91\$
L'Homme & Fils	305.91\$
Martech	189.14\$
Municipalité Saint-Armand (QP 3è vers)	21 859.66\$
NOPAC (ordures) août 2016	1 919.74\$
Papeterie Coupal	39.67\$
Petite Caisse	310.90\$
Récupération 2000 (août 2016) collecte	1 227.93\$
Récupération 2000(tri) juillet 2.55 TM	117.27\$
Récupération 2000(tri) aout 2016 3.10 TM	142.57\$
RIEDSBM (août 2016) 27.51 TM	1 937.56\$
Tétratech	1 724.63\$
Toilette portative(13-7 au 13-8-2016)	143.72\$
Ville de Cowansville	70.72\$

TOTAL: 37 093.45\$

ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2016

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Julie Fontaine**,
Et résolu unanimement :

Que les comptes dus au mois d'août 2016 soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

Le maire Martin Bellefroid se retire et ne prends pas part à la discussion en déclarant un intérêt.
M. Jean Asnong préside.

2016-293 ADOPTION DES COMPTES À PAYER / FESTIVAL MIKINAK

Marie Bertrand Fleurs	59.79\$
Loisirs Bedford (Kayak 6-8-2016)	106.00\$
Toilettes portatives Sanibert	471.40\$
Dépanneur Pike River (bières et glaces)	701.50\$
Band (6-8-2016)	400.00\$
Maquillage (6-8-2016)	100.00\$
Photographe /6-8-2016	684.10\$

TOTAL: 2 522.83\$

ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MIKINAK

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Julie Fontaine**,
Et résolu unanimement :

Que les comptes dus au mois d'aout 2016 pour Mikinak, festival de la tortue soient acceptés et payés.

Les dépenses (02-701-90-499) de la fête Mikinak sont payables avec le compte budgétaire 02-701-00-949(Subv.Loisirs) d'un montant de 5 000\$ et du compte Revenus Mikinak 01-381-79-499.

ADOPTÉ

Le maire Martin Bellefroid reprends son siège à la table du conseil et agit à titre de président de l'assemblée.

AFFAIRES NOUVELLES

- Aviser MTQ/ Contrôler la phragmite
On en parlera lors de notre rencontre avec eux

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

DÉBUT : 21h12 FIN : 21h28

SUJETS

- Collecte des ordures
- Tuteur dans les arbres au parc
- Arbres tombés chemin Larochelle
- Délai prolongé / installation septique non conforme
- Travaux de voirie / chemin du Moulin / détour mêlant

2016-294

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Julie Fontaine**,
Et résolu unanimement :
Que la séance soit levée à 21h28.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté
Sonia Côté
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponible pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès verbal de la séance **du 12 septembre deux mille seize** sont effectuées.

Sonia Côté
Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire